

COMMUNES de PIANO (HAUTE-CORSE) et SILVARECCIO (HAUTE-CORSE)

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

---

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Suivant acte reçu par Me Marianne NAPPI, Notaire à PENTA DI CASINCA (20213) RN 198, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil :

Monsieur Charles ORLANDI, demeurant à BASTIA (20200) villa Anna Quartier COLOMBANI, né à DUGNY (93440) le 21 octobre 1969, célibataire majeur ; Madame Stéphanie Angèle ORLANDI, demeurant à SORBO-OCAGNANO (20213) chemin du Macchione QUERCIOLO, née à BASTIA (20200) le 1er octobre 1977, célibataire majeure ; Madame Marie ORLANDI, épouse de Monsieur Benoît André ARRIGHI, demeurant à LUCCIANA (20290) 8 lotissement Paratella Casamozza, née à SILVARECCIO (20215) le 10 février 1944 ; Madame Paulette ORLANDI, demeurant à BASTIA (20200) Bâtiment D 2 PAESE NOVO, née à SILVARECCIO (20215) le 22 janvier 1946 ; Monsieur Jean-Paul ORLANDI, demeurant à CASAMOZZA-LUCCIANA – 20290, né à BASTIA (20200) le 5 août 1975, célibataire majeur.

A PIANO (HAUTE-CORSE) Une parcelle de terre, figurant au cadastre : Section B n°193, lieudit Villa Nuova, surface 27 a 38 ca.

A SILVARECCIO (HAUTE-CORSE) Diverses parcelles de terres cadastrées Section A n°61 lieudit Valle surface 04 a 84 ca, Section A n°385 lieudit Valle surface 02 a 17 ca, Section A n°389 lieudit Valle surface 54 a 75 ca, Section A n°417 lieudit Valle surface 33 a 87 ca, Section A n°563 lieudit Gabiola surface 08 a 15 ca, Section B n°517 lieudit Castellocio surface 02 a 50 ca.

A SILVARECCIO (HAUTE-CORSE) Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'une maison d'habitation sise sur le territoire de ladite commune.

Ladite maison élevée sur rez-de-chaussée, de deux étages et greniers au-dessus cadastrée Section B n°119 lieudit Silvareccio – Stretta surface 58 ca, savoir :

Lot numéro trois (3) : Au rez-de-chaussée sur rue en façade Ouest, deux pièces et une salle d'eau, ayant leur accès indépendant.

Lot numéro quatre (4) : Au rez-de-chaussée sur rue en façade Est, une cave ayant son accès indépendant.

Lot numéro cinq (5) : Au premier étage, accès en façade Est, une terrasse et deux pièces.

Lot numéro six (6) : Au second étage, un ancien séchoir à châtaignes.

Lot numéro sept (7) : Combles non aménagés.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussignée dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'Etude : [marianne.nappi@notaires.fr](mailto:marianne.nappi@notaires.fr)